



Destituer la mère de ses droits parentaux

Par **bobbyleroux**, le **25/09/2012** à **16:24**

Bonjour,
j'aimerais savoir comment je peux adopter un jeune de 15 ans qui désire se faire adopter par moi et mon mari.

la mère a toujours ses droits parentaux malgré que j'ai la garde de l'ado jusqu'a sa majorité
est-ce que le jeune peut en faire la demande ou si nous devons le faire?

je n'ai aucun lien familiaux avec cet ado.

je ne suis pas reconnu comme une famille d'accueil par la loi
mais comme un foyer qui as accueilli le jeune chez moi.

je suis son tuteur légal par contre.

merci de bien vouloir me répondre

bien à vous

Mme Beauregard